

**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-SAUVEUR**

RAPPORT ANNUEL 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
1.1 Ses membres au 31 décembre 2014	6
1.2 Son fonctionnement	7
1.3 Participation du public aux assemblées	7
1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement	8
2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2014	8
2.1 Plan local de mobilité durable de quartier	8
2.2 Comité Fleurir Saint-Sauveur	9
2.3 Comité communication	10
2.4 Comité îlots de chaleur et plan triennal de propreté	10
2.5 Comité marché public	11
3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF	11
4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
4.1 Les participations à des organismes ou regroupements	13
5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER	14
6. SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE	15
7. LES ÉTATS FINANCIERS	16

LE MOT DES MEMBRES DU CONSEIL

C'est avec fierté que les membres du conseil d'administration (C.A.) du conseil de quartier de Saint-Sauveur vous présentent les activités de l'année 2013, qui s'est écoulée sous la présidence d'honneur... de l'implication et de la participation citoyenne!

Nous avons continué notre implication au sein du plan de mobilité durable du quartier Saint-Sauveur (PMDQ). Ce projet vise à proposer des solutions adaptées aux réalités et aux besoins des résidentes et résidents du quartier en matière de déplacement, de circulation, d'aménagement et de transport. La population fait partie prenante du projet, car c'est elle qui connaît le mieux le quartier et qui est en mesure d'y apporter des solutions. Nous avons également organisé une activité dans le cadre de « Fleurir Saint-Sauveur ». Les commentaires positifs que nous avons reçus nous ont encouragés à répéter l'expérience l'été prochain. Il faut aussi souligner l'apport d'un membre du C.A. à la mise sur pied d'un marché public temporaire, où la population du quartier a pu s'approvisionner en fruits et légumes frais.

Plusieurs sujets d'intérêts ont également été rapportés par des citoyennes et citoyens, soucieux de contribuer à l'amélioration de la vie du quartier ou encore de conserver ses acquis, comme la perte d'un service de proximité (centre Durocher), un projet d'embellissement du quartier (escalier de la Pente-Douce) ou encore un projet de coopérative et les problèmes qui y sont reliés (habitations communautaires du domaine Scott).

Pour la prochaine année, nous poursuivrons notre implication entre autres dans le PMDQ. Un autre projet intéressant est le réaménagement de la rue Anna, prévu en 2015, où la Ville inscrit ce projet dans le cadre du plan de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou. Ce projet permettra à la population de travailler en amont afin d'apporter des solutions qu'elle aura elle-même décidées.

Merci aux membres du conseil de quartier pour leur précieuse implication, car vous contribuez à enrichir la vie du quartier. Merci à nos collaborateurs, en particulier le comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur. Enfin, merci aux citoyennes et citoyens qui participent aux assemblées publiques du conseil. C'est grâce à vos projets et à votre intérêt pour le quartier qu'il fait bon vivre dans Saint-Sauveur!

Le conseil d'administration :

M ^{mes} Véronique Demers	Présidente
Sophie Gallais	Administratrice
Chantal Gilbert	Conseillère municipale
Odréanne Leblond	Administratrice
Frédérique Paré	Administratrice

MM. Bruno Falardeau	Administrateur
Olivier Meyer	Trésorier
Nicolas Saint-Laurent	Administrateur
Sylvain Simoneau	Secrétaire

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2014

Membres avec droit de vote

Mmes	Véronique Demers	Présidente (2016)
	Sophie Gallais	Administratrice (2015)
	Odréanne LeBlond	Administratrice (2016)
	Frédérique Paré	Administratrice (cooptée 2015)
MM.	Bruno Falardeau	Administrateur (coopté 2015)
	Olivier Meyer	Trésorier (2015)
	Nicolas St-Laurent	Administrateur (2016)
	Sylvain Simoneau	Secrétaire (2015)

Un poste électif (résidante) et deux postes cooptés sont vacants.

Membre sans droit de vote

Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale (à partir de novembre)

Par ailleurs, au cours de l'année 2014 les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : MM. Marc-André Beauchemin, Pierre-Yves Chopin, Michaël Lachance, Michael Saint-Gelais, Akeem Lakani et Mmes Julie Bellavance et Annick Davignon.

Secrétaire de rédaction

Mme Marianna Dubé-Marquis

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. André Martel Conseiller en consultations publiques

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration

En 2014, en plus de l'assemblée annuelle, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a tenu dix assemblées du conseil d'administration. À ces assemblées s'ajoutent des rencontres de travail ou de comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillères et conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation du public aux assemblées

Les assemblées régulières du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit au Centre Monseigneur-Bouffard, 680, rue Raoul-Jobin. Généralement, les assemblées se tiennent le dernier mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de décembre et de juillet.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Saint-Sauveur ».

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du courriel : conseilquartier.saint-sauveur@ville.quebec.qc.ca

Facebook : conseil de quartier de Saint-Sauveur

La personne-ressource à l'Arrondissement est M. André Martel, conseiller en consultations publiques. On peut le joindre au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou, par téléphone, au 418 641-6101, poste 3114, par télécopieur au 418 641-6576 ou par courriel à : andre.martel@ville.quebec.qc.ca.

2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2014

2.1 Plan local de mobilité durable de quartier

Le Plan local de mobilité durable de quartier (PMDQ) est un projet conjoint entre le conseil de quartier de Saint-Sauveur et le comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS).

Le suivi du PMDQ est assuré par le Groupe de travail sur la mobilité durable de quartier (GTMDQ) au sein duquel trois sièges sont réservés à des personnes administratrices du conseil de quartier et trois autres à celles du CCCQSS. Ce comité de suivi, créé en 2010, s'est réuni à 10 reprises en 2014, soit pratiquement une fois par mois.

En 2014, le PMDQ est devenu un projet plus concret puisque que le (GTMDQ) a publié le diagnostic citoyen faisant état de préoccupations de citoyens sous forme d'objectifs à atteindre et de moyens à prendre pour améliorer le transport actif (piétons, vélo), le transport collectif, la convivialité et la sécurité de l'espace public et diminuer l'impact de la circulation de transit dans le quartier Saint-Sauveur. Les principales actions qui ont été menées par le GMTDQ en 2014 sont les suivantes :

- Mars 2014 - Publication du diagnostic citoyen qui fait la synthèse des objectifs et des actions identifiés par les citoyens parmi les diverses actions et groupes de travail tenus en 2013;
- Juin 2014 - Réalisation d'ateliers professionnels et citoyens sur cinq sites potentiels d'amélioration;
- 8 octobre 2014 - Séance d'information publique : présentation détaillée des objectifs et du plan de solution de mobilité durable du quartier;
- 8 septembre 2014 - Rencontre avec les intervenants en mobilité durable de la Ville de Québec afin de faire reconnaître le projet comme un projet pilote d'intégration des préoccupations citoyenne, d'obtenir un répondant municipal, d'obtenir du financement;
- 12 novembre 2014 - Consultation publique (voir photo ci-dessous) : collecte des commentaires et suggestions des citoyens afin de bonifier le plan de mobilité durable du quartier.

L'objectif principal du GMTDQ pour 2015 est de publier la version définitive du PMDQ. Pour ce faire, le GMTDQ cherche à obtenir du financement, un répondant un municipal qui permettra de coordonner nos actions avec celle du plan de mobilité durable de la Ville. Le GMTDQ souhaite que le PMDQ devienne un projet pilote auprès de la Ville afin de coordonner les préoccupations des citoyens avec les projets et les interventions municipales.



2.2 Comité Fleurir Saint-Sauveur

C'est vers la fin de l'année 2011 que ce comité a été créé grâce à l'initiative d'une résidante du quartier. En 2014, Mme Véronique Demers, Akeem Lakani et Olivier Meyer ont été les membres qui composaient ce comité.

Les membres de ce comité ont organisé un événement d'animation urbaine dans le cadre de la journée de « Saint-Sauveur en fleurs » qui s'est tenue le 31 mai 2014. Cette animation avait pour but de fleurir le quartier tout en donnant les outils pour le faire. Aussi, un atelier organisé a permis aux résidentes et résidents intéressés de fabriquer une jardinière murale sous forme d'un sac à fleurs (fabrication de San Rocco). Pour ce faire, lors de cet atelier, le conseil de quartier a mis à disposition non seulement les sacs, mais également la terre et les plantes ornementales pour les remplir.

Ainsi, lors de cette journée, plus de 60 sacs ont été confectionnés par les participantes et participants et le tout gratuitement. Le conseil de quartier a reçu une subvention de 500 \$ de la Caisse populaire Desjardins du Centre-Ville. L'activité a été un succès et les commentaires ont été très positifs.



2.3 *Comité communication*

En 2014, le comité communication du conseil de quartier était formé de trois administrateurs, et d'un bénévole. La page Facebook du conseil de quartier a été animée régulièrement. Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, le nombre de mentions « J'aime » de la page du conseil de quartier est passé de 116 à 181. Le conseil de quartier a également une page Internet sur le média hyperlocal « monsaintsauveur.com ». Les publications concernant le conseil de quartier sur ce média ont attiré 600 visiteurs uniques en 2014 (contre 500 en 2013).

Par l'intermédiaire de ces deux plateformes Internet, tous les membres du conseil ont été présentés aux citoyennes et citoyens. De plus, les membres du comité communication y publient des informations diverses sur les actualités du quartier, les événements qui touchent les citoyennes et citoyens de Saint-Sauveur, ainsi que l'horaire des assemblées du conseil et les ordres du jour des assemblées.

Nouveauté en 2014 : un compte Twitter, [cqstsauveur](https://twitter.com/cqstsauveur), a été créé.



Conseil de quartier de Saint-Sauveur



[cqstsauveur](https://twitter.com/cqstsauveur)

2.4 *Comité îlots de chaleur et plan triennal de propreté*

À l'hiver 2012-2013, l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a adopté un plan d'affaires comprenant plusieurs objectifs prioritaires. Un de ceux-ci était de se doter d'un plan de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur.

Le conseil de quartier, de concert avec de nombreux autres organismes du milieu et sur l'invitation de l'arrondissement, a participé à un atelier de travail en novembre dernier afin de permettre à chaque intervenante et intervenant d'échanger sur les orientations et les actions prioritaires du plan de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur. Près de 72 personnes issues de plus de 25 organismes et institutions publiques et 9 services municipaux ont produit près de 50 pistes d'actions. Celles-ci serviront à l'arrondissement à adopter la version définitive du plan. Ces pistes d'actions peuvent aussi bien toucher la sensibilisation et la participation des propriétaires fonciers privés et publics que l'aménagement et l'occupation des terrains publics et privés afin de limiter, voire d'éliminer de nombreux sites créateurs d'îlots de chaleur.

À la suite de cet atelier de travail, un site collaboratif a été mis sur pied par les services techniques de la ville afin de permettre le dépôt de différents documents provenant de sources diverses ainsi que le partage d'informations de toute provenance et permettant le dialogue et la recherche de solutions.

Dans un autre ordre d'idée, le conseil de quartier, en conformité avec son plan directeur d'aménagement, a étudié différents dossiers de réfections de rues et d'espaces publics en ayant à l'esprit l'élimination du maximum d'endroits créateurs d'îlots de chaleur.

2.5 Comité marché public

En 2014, le comité marché public a poursuivi ses activités. Une administratrice du conseil de quartier participe aux activités du collectif Fardoche, un groupe de résidentes et résidents du quartier qui est à l'origine de ce projet. Le marché public est réalisé en collaboration avec le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS).

Durant l'été 2014, le marché public s'est tenu tous les samedis matin des mois d'août et septembre, au parc Durocher. Le marché a attiré en moyenne 400 visiteurs à chacune de ses éditions. Les résidents du quartier ont pu s'approvisionner en légumes, fruits, viande, pain, confitures, et autres denrées, dans une ambiance conviviale. Des organismes communautaires se sont aussi joints aux exposants afin d'aborder des thématiques comme l'agriculture urbaine, la mobilité durable ou l'implication citoyenne.

L'année 2014 a également permis d'entamer plusieurs initiatives et de développer des partenariats afin que le Marché puisse jouer un rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le quartier. Il est prévu de poursuivre ces travaux en 2015 afin de développer davantage ce volet.



3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2014, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil en 2014.

Sujets	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique- Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à l'autorisation de l'usage temporaire de « marché public » dans la zone 15056 R.C.A.1V.Q. 186, parc Durocher 2014-03-26	Il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'autorisation de l'usage temporaire de « marché public » dans la zone 15056 R.C.A.1V.Q. 186 (parc Durocher).	Semblable à la recommandation

Sujets	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique-Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à l'autorisation de l'usage de « serre de culture maraîchère » sur les toits dans la zone 15024 R.C.A.1V.Q. 184, 1095 à 1105, rue Vincent-Massey 2014-03-26	il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'autorisation de l'usage de « serre de culture maraîchère » sur les toits dans la zone 15024 R.C.A.1V.Q. 184.	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à une permission et demande d'occupation concernant le lot 3 932 716 afin d'autoriser l'entreposage en cour arrière, Lou-tec, 1060, boulevard Charest Ouest, zone 15031, RCA1VQ 179 et 195 2014-04-30	Il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et demande d'occupation concernant le lot 3 932 716 afin d'autoriser l'entreposage extérieur en cour arrière, Lou-tec, 1060, boulevard Charest Ouest, zone 15031, RCA1VQ 179 et 195.	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à une permission et demande d'occupation concernant les lots 2301-23-P et 2301-189 afin d'autoriser l'usage du groupe C20 restaurant, La Fabrique du Smoked Meat, 727, rue Raoul-Jobin, zone 15028, RCA1VQ 193 et 194 2014-05-28	Il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et demande d'occupation concernant les lots 2301-23-P et 2301-189 afin d'autoriser l'usage du groupe C20 restaurant, La Fabrique du Smoked Meat, 727, rue Raoul-Jobin, zone 15028, RCA1VQ 193 et 194.	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à une permission et demande d'occupation concernant les lots 1815 et 1816-P afin d'autoriser un usage des groupes H2 habitation avec services	Il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et demande d'occupation concernant les lots 1815 et 1816-P afin d'autoriser un usage des groupes H2	Semblable à la recommandation

Sujets	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
	communautaires et H3 maison de chambres et pension, 552, rue Arago Ouest zone 15071, RCA1VQ 202 et 203 2014-05-28	habitation avec services communautaires et H3 maison de chambres et pension, 552, rue Arago Ouest zone 15071, RCA1VQ 202 et 203.	
Demande d'opinion-Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à une autorisation personnelle à la Maison de Marthe pour l'utilisation des lots 1815 et 1816-P du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur R.C.A.1V.Q. 211 (552, rue Arago Ouest) 2014-09-17	Il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande, c'est-à-dire modifier le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Maison de Marthe pour l'utilisation des lots 1815 et 1816-P du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur R.C.A.1V.Q. 211.	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à une utilisation temporaire sur les lots 1 736 383 et 1 738 088 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 209 (RTC) 2014-09-17	Il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande, c'est-à-dire modifier le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots 1 736 383 et 1 738 088 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 209	Semblable à la recommandation
Information Vie communautaire	Matériel d'injection souillé (seringues) 2014-05-28	Présentation du plan d'action de gestion du matériel d'injection souillé (seringues)	Sans objet

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Les participations à des organismes ou regroupements

En raison des impacts que des dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont assumées par les membres du conseil d'administration. En 2014, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

ORGANISME OU REGROUPEMENT	DÉLÉGATION
Table de concertation des conseils de quartier	Julie Bellavance et Véronique Demers
Comité sur le plan local de mobilité durable	Sylvain Simoneau, Akeem Lakani, Bruno Falardeau, Olivier Meyer
Comité « Îlots de chaleur »	Marc-André Beauchemin, Frédérique Paré, Sylvain Simoneau et Odréanne Leblond
Comité « Fleurir Saint-Sauveur »	Véronique Demers, Olivier Meyer
Comité communication	Nicolas St-Laurent, Sophie Gallais, Pierres-Yves Chopin, ainsi qu'un bénévole, Louis Poulette
Comité marché public	Sophie Gallais

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et représentants de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Voici un aperçu des sujets abordés par les citoyennes et citoyens en 2014 :

- Passerelle sur la rivière Saint-Charles
- Comité de sauvegarde du Centre Durocher
- Ateliers sur les droits des locataires et les services de proximité – comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur
- Plan local de mobilité durable – cafés-rencontres
- Bazar de l'emploi 2014
- CDEC – groupes de discussion – forces et défis du quartier Saint-Sauveur
- Katimavik et projet de verdissement dans Saint-Sauveur
- Travaux au parc Dollard-des-Ormeaux
- Ouverture du jardin communautaire Sacré-Cœur
- Assemblée publique d'information sur l'avenir du bâtiment du Centre Durocher de la rue Carillon, septembre 2014
- Projet de logements, rue Oscar Drouin
- Ancienne église Saint-Joseph
- Corridor cyclable parc Dollard et parc Lionel Bertrand
- Projet Domaine Scott
- Panier de rues (standard et à double voie)
- Présences de rebuts encombrants sur la rue

6. SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale participe aux discussions et dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2014 :

- Centre Durocher et centre Mgr-Bouffard
- Programme de rénovation des façades commerciales
- Déneigement et entretien des trottoirs
- Projet résidentiel Cohabitat dans Saint-Sacrement
- Muret de la côte de la Pente-Douce
- Jardin communautaire Sacré-Cœur
- Soir des assemblées du conseil de quartier
- Fleurir Saint-Sauveur
- Rue Anna
- Renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles – prix attribué à la Ville de Québec
- Nom de la future passerelle de la rivière Saint-Charles
- Projet de corridor cyclopiéton entre les parcs Dollard-des-Ormeaux et Lionel Bertrand
- Clinique Médicale Saint-Sauveur
- Bibliothèque Gabrielle-Roy
- Coupe d'arbres sur un terrain privé de la rue Saint-Luc
- Ancienne église Saint-Joseph
- Projet de logements, rue Oscar Drouin
- Nouveau directeur à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- Le 200, rue Dorchester

7. LES ÉTATS FINANCIERS

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	565	1490
Subventions à recevoir	0	0
	<u>565</u>	<u>1490</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Chèque 221 Souper travail	124	
Chèque 200 Souper Travail	-	138
Chèque 202 Plan Local de mobilité	-	615
	<u>124</u>	<u>753</u>
Actif net		
Affecté (Marché public)	0	250
Affecté (Fleurir Saint-Sauveur)	298	46
Affecté (autres, subvention de fonctionnement)	153	441
Actif net à la fin de l'exercice	<u>451</u>	<u>737</u>
	<u>575</u>	<u>1490</u>

Au nom du conseil de quartier de Saint-Sauveur :

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR
ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1059	1500
Subvention – Ville de Québec initiative		
Projet : Plan local de mobilité durable	2100	1178
Plan de mobilité durable (audit)	0	615
Saint-Sauveur en fleurs	1500	1500
Fleurir Saint-Sauveur	550	450
Marché public	1000	1000
Autres subventions	500	500
Fleurir Saint-Sauveur (caisse populaire)		75
Fleurir Saint-Sauveur (Geneviève Hamelin)		
	<u>6709</u>	<u>6818</u>
Charges		
Fonctionnement	1276	1433
Projet : Plan local de mobilité durable		1178
Audit potentiel piétonnier	2100	615
Saint-Sauveur en fleurs	0	1500
Fleurir Saint-Sauveur	1500	1164
Marché public	798	750
	<u>1250</u>	<u>6640</u>
	<u>6924</u>	<u>6640</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	-215	178
Actif net au début de l'exercice	737	559
Actif net à la fin de l'exercice	<u>522</u>	<u>737</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2014****Note 1. Statut et nature des activités**

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 27 octobre 1998, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Saint-Sauveur**. Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.